



TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Règlement challenge « Loisirs » de badminton Saison 2018/2019

1. LES PARTICIPANTS

Le challenge « Loisirs » de badminton est ouvert à tous les licenciés UFOLEP ayant déclaré pratiquer le badminton et aux membres des fédérations conventionnées.

2. ENGAGEMENT

Chaque club doit indiquer par mail à l'organisateur d'une soirée le nombre d'équipes engagées au plus tard 48h avant la rencontre.

Les matches peuvent se jouer en :

- Double mixte (notés « DM »)
- Double homme et double dame (notés « DH/DM »)
- Simple homme et simple dame (notés « SM/SF »)

3. DEROULEMENT D'UNE SOIREE

« Tête de série » : lorsqu'un club propose plusieurs équipes, l'équipe n°1 doit être celle qui est théoriquement la plus forte, ainsi de suite....

Les noms des binômes doit être donnée selon leur rang. De cette manière les équipes ASGU 1, 2F Open JS 1, VDN 1, ... Ne sont pas réparties en début de soirée dans les mêmes poules.

3.1. 1er tour

L'ensemble des équipes sont réparties dans des poules de 4 équipes maximum.

L'ensemble des équipes qui composent une poule se rencontrent en 1 set de 15 points.

En cas d'exæquo, c'est le résultat du match entre les deux équipes qui départage.

3.2. 2ème tour

En fonction des résultats du 1er tour, de nouvelles poules sont constituées :

- Poule A : 1er de chaque poule
- Poule B : 2ème de chaque poule
- Poule C : 3ème de chaque poule
- Poule D : 4ème de chaque poule

Les matchs se déroulent en 1 set de 21 points minimum.

4. REGULATION DU NOMBRE D'EQUIPES LORS DES SOIREES

Trois équipes par club sont acceptées par soirée. Le responsable de la soirée enregistre 3 équipes en priorité.

Si des clubs inscrivent moins de 3 équipes, les « places disponibles » seront enregistrées sans ordre de préférence par le responsable de soirée.